

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la LOIRE
Arrondissement de ST-ETIENNE

Centre Communal d'Action Sociale de

LA RICAMARIE

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 27 octobre 2023

Le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué par le Président du Centre Communal d'Action Sociale le 20 octobre 2023, s'est réuni salle du Conseil de la Mairie de La Ricamarie, le vendredi 27 octobre 2023 à 13 h 30 sous la Présidence de Monsieur Cyrille BONNEFOY, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Présents : M. BONNEFOY (Président), Mmes POINAS, MONTAGNON, LAURENT
Mme BENDRISS, FARES, M. HARO

Pouvoirs : Mme KRENENOU a donné pouvoir à Mme BENDRISS
Mme VACHER a donné pouvoir à Mme POINAS
Mme BUSALLI a donné pouvoir à Mme LAURENT
Mme BOUCHET a donné pouvoir à Mme MONTAGNON

Absent excusé : M. BRIQUET

Démissionnaire : Mme BOYER

Secrétaire de séance : Mme MONTAGNON

Soit 11 membres présents ou représentés sur 12.

OBJET : Résidence Autonomie « La Récamière » - Budget 2024 – Proposition de Budget et prix de journée 2024 pour la Résidence Autonomie « La Récamière »

Le Président propose au Conseil d'Administration d'approuver la proposition de budget 2024 ainsi que les prix de journée 2024 de la Résidence Autonomie « La Récamière » qui doivent être transmis au Département de la Loire en ce qui concerne l'hébergement et la restauration. Le budget soin est quant à lui transmis à l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes. Ces budgets sont transmis dans le cadre de la procédure contradictoire.

Hébergement :

Les prix de loyer proposés seront les suivants :

- Appartement extension : 32.19€
- Appartement 1^{er} et 2^{ème} étage : 37.47 €
- Appartement RDC et 3^{ème} étage : 35.36 €
- Appartement 4^{ème} étage : 34.55 €
- Appartement couple : 53.46 €

Une majoration sera appliquée dès lors qu'un couple occupera un appartement « non couple ». Cette majoration est égale à 25% du tarif extension.

Restauration :

Le prix du repas de midi proposé est de 9.42 €

Le prix du repas du soir est de 4,35 €.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

Article unique : Article 1 : approuve la proposition de budget 2024 qui s'élève tant en recettes qu'en dépenses à la somme de 1 507 981.02€ en section de Fonctionnement et à la somme de 59 866.14 € en section d'Investissement.

Article 2 : approuve les prix de journée 2024 proposés par la Résidence Autonomie « La Récamière ».

Hébergement :

Les prix de loyer proposés seront les suivants :

- Appartement extension : 32.19€
- Appartement 1^{er} et 2^{ème} étage : 37.47 €
- Appartement RDC et 3^{ème} étage : 34.46 €
- Appartement 4^{ème} étage : 34.55 €
- Appartement couple : 53.46 €

Une majoration sera appliquée dès lors qu'un couple occupera un appartement « non couple ». Cette majoration est égale à 25% du tarif extension.

Restauration :

Le prix du repas de midi proposé est de 9.42 €

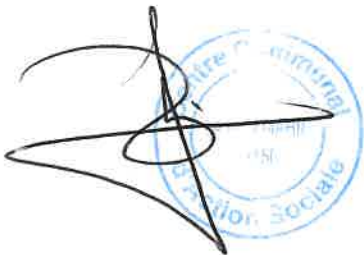
Le prix du repas du soir est de 4,35 €.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ.

Pour extrait conforme
Le Président,

La Secrétaire,

Ont signé au registre
tous les membres présents.





Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 27 octobre 2023

Le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué par le Président du Centre Communal d'Action Sociale le 20 octobre 2023, s'est réuni salle du Conseil de la Mairie de La Ricamarie, le vendredi 27 octobre 2023 à 13 h 30 sous la Présidence de Monsieur Cyrille BONNEFOY, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Présents : M. BONNEFOY (Président), Mmes POINAS, MONTAGNON, LAURENT
Mme BENDRISS, FARES, M. HARO

Pouvoirs : Mme KRENENOU a donné pouvoir à Mme BENDRISS
Mme VACHER a donné pouvoir à Mme POINAS
Mme BUSALLI a donné pouvoir à Mme LAURENT
Mme BOUCHET a donné pouvoir à Mme MONTAGNON

Absent excusé : M. BRIQUET

Démissionnaire : Mme BOYER

Secrétaire de séance : Mme MONTAGNON

Soit 11 membres présents ou représentés sur 12.

OBJET : Résidence Autonomie « La Récamière » - Budget 2023 – Délibération Modificative N°4
Il sera proposé au Conseil d'Administration d'approuver la Délibération Modificative n°4 pour le Budget 2023 de la Résidence Autonomie « La Récamière »

FONCTIONNEMENT	Nouvelles propositions	Vote du Conseil
BUDGET HEBERGEMENT		
Dépenses		
Groupe 1		
60613 Chauffage	+ 8650.58	+ 8650.58
TOTAL DEPENSES	8650.58	8650.58
Recettes		
Groupe II		
6419 Remboursements sur rémunération du personnel non médical	+ 8650.58	+ 8650.58
TOTAL RECETTES	8650.58	8650.58

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

Article unique : approuve la Délibération Modificative n°4 pour le Budget 2023 de la Résidence Autonomie « La Récamière »

FONCTIONNEMENT	Nouvelles propositions	Vote du Conseil
BUDGET HEBERGEMENT		
Dépenses		
Groupe 1		
60613 Chauffage	+ 8650.58	+ 8650.58
TOTAL DEPENSES	8650.58	8650.58
Recettes		
Groupe II		
6419 Remboursements sur rémunération du personnel non médical	+ 8650.58	+ 8650.58
TOTAL RECETTES	8650.58	8650.58

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ.

Pour extrait conforme
Le Président,

La Secrétaire,

Ont signé au registre
tous les membres présents.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la LOIRE
Arrondissement de ST-ETIENNE

Centre Communal d'Action Sociale de

LA RICAMARIE

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 27 octobre 2023

Le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué par le Président du Centre Communal d'Action Sociale le 20 octobre 2023, s'est réuni salle du Conseil de la Mairie de La Ricamarie, le vendredi 27 octobre 2023 à 13 h 30 sous la Présidence de Monsieur Cyrille BONNEFOY, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Présents : M. BONNEFOY (Président), Mmes POINAS, MONTAGNON, LAURENT
Mme BENDRISS, FARES, M. HARO

Pouvoirs : Mme KRENENOU a donné pouvoir à Mme BENDRISS
Mme VACHER a donné pouvoir à Mme POINAS
Mme BUSALLI a donné pouvoir à Mme LAURENT
Mme BOUCHET a donné pouvoir à Mme MONTAGNON

Absent excusé : M. BRIQUET

Démissionnaire : Mme BOYER

Secrétaire de séance : Mme MONTAGNON

Soit 11 membres présents ou représentés sur 12.

OBJET : Résidence Autonomie « La Récamière » - Proposition de tarifs 2024 pour les prestations de la structure

Le Président expose au Conseil d'Administration qu'il convient de réactualiser les tarifs des prestations de La Résidence Autonomie « La Récamière » comme suit à compter du 1^{er} janvier 2024 :

Résidents

Potage du soir avec laitage	1.55 €
Soirée à thème	5.30 €
Portion de pain	0.50 €

Non-résidents et invités

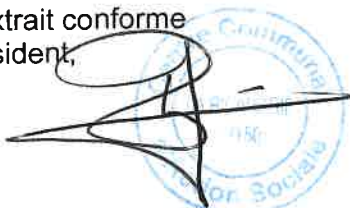
Repas «semaine» (du lundi au samedi)	10.50 €
Repas «dimanche» et «jours fériés»	12.10 €
Repas du soir/ soirée à thème ouvert aux réguliers	7.00 €
Repas «enfants» (jusqu'à 12ans)	7.00 €
Repas à thème : repas + Animation	18.00 €

Crèche Multi-accueil « La Gaminerie »**Repas servis aux enfants ayant acquis la diversification alimentaire : 3.42 €****Repas mixés servis aux bébés en cours de diversification alimentaire : 2.10 €****Divers/animation****Animations/activités/ateliers (non résident) par après-midi : 2.00 €****Tarif après-midi dansant (non résident) : 1.60 €****Agents en service :****Repas agents de la résidence La Récamière : 2.75 €****LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :****Article 1** : approuve la réactualisation des tarifs des prestations de La Résidence Autonomie « La Récamière » comme suit à compter du 1^{er} janvier 2024 :**Résidents**

Potage du soir avec laitage	1.55 €
Soirée à thème	5.30 €
Portion de pain	0.50 €

Non-résidents et invités

Repas «semaine» (du lundi au samedi)	10.50 €
Repas «dimanche» et «jours fériés»	12.10 €
Repas du soir/ soirée à thème ouvert aux réguliers	7.00 €
Repas «enfants» (jusqu'à 12ans)	7.00 €
Repas à thème : repas + Animation	18.00 €

Crèche Multi-accueil « La Gaminerie »**Repas servis aux enfants ayant acquis la diversification alimentaire : 3.42 €****Repas mixés servis aux bébés en cours de diversification alimentaire : 2.10 €****Divers/animation****Animations/activités/ateliers (non résident) par après-midi : 2.00 €****Tarif après-midi dansant (non résident) : 1.60 €****Agents en service :****Repas agents de la résidence La Récamière : 2.75 €****Article 2** : ces tarifs seront appliqués à compter du 1^{er} janvier 2024.**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ.**Pour extrait conforme
Le Président,


La Secrétaire,


Ont signé au registre
tous les membres présents.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la LOIRE
Arrondissement de ST-ETIENNE

Centre Communal d'Action Sociale de

LA RICAMARIE

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 27 octobre 2023

Le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué par le Président du Centre Communal d'Action Sociale le 20 octobre 2023, s'est réuni salle du Conseil de la Mairie de La Ricamarie, le vendredi 27 octobre 2023 à 13 h 30 sous la Présidence de Monsieur Cyrille BONNEFOY, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Présents : M. BONNEFOY (Président), Mmes POINAS, MONTAGNON, LAURENT
Mme BENDRISS, FARES, M. HARO

Pouvoirs : Mme KRENENOU a donné pouvoir à Mme BENDRISS
Mme VACHER a donné pouvoir à Mme POINAS
Mme BUSALLI a donné pouvoir à Mme LAURENT
Mme BOUCHET a donné pouvoir à Mme MONTAGNON

Absent excusé : M. BRIQUET

Démissionnaire : Mme BOYER

Secrétaire de séance : Mme MONTAGNON

Soit 11 membres présents ou représentés sur 12.

OBJET : Résidence Autonomie « La Récamière » - Affectation définitive des résultats du CA 2022

Vu le courrier du Conseil Départemental de la Loire statuant sur l'affectation définitive des résultats d'exploitation du compte administratif 2022 de la Résidence Autonomie La Récamière, le Président propose au Conseil d'Administration d'affecter définitivement le déficit de fonctionnement comme suit :

- ✓ La reprise de déficit de fonctionnement de 54 593.03€ est reprise comme suit :
 - 6 930.24 € en reprise de réserve de compensation des déficits
 - 15 887 € en report à nouveau déficitaire sur l'exercice 2024 (dont 10 000€ sur l'Hébergement et 5 887€ en restauration)
 - 15 887€ en report à nouveau déficitaire sur l'exercice 2025
 - 15 888.79€ en report à nouveau déficitaire par excédent antérieur
- ✓ L'excédent d'investissement de 80 064.32 € est repris sur l'exercice 2023 au compte 001 :
 - Section Hébergement : 43 308.31 €
 - Section Restauration : 36 705.01 €

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

Article unique : approuve, au vu du courrier du Conseil Départemental de la Loire statuant sur l'affectation définitive des résultats d'exploitation du compte administratif 2022 de la Résidence Autonomie La Récamière, l'affectation définitive du déficit de fonctionnement comme suit :

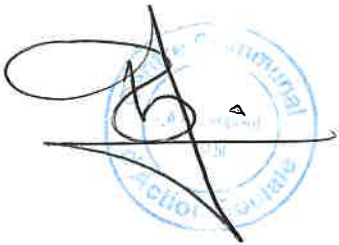
- ✓ La reprise de déficit de fonctionnement de 54 593.03€ est reprise comme suit :
 - 6 930.24 € en reprise de réserve de compensation des déficits
 - 15 887 € en report à nouveau déficitaire sur l'exercice 2024 (dont 10 000€ sur l'Hébergement et 5 887€ en restauration)
 - 15 887€ en report à nouveau déficitaire sur l'exercice 2025
 - 15 888.79€ en report à nouveau déficitaire par excédent antérieur
- ✓ L'excédent d'investissement de 80 064.32 € est repris sur l'exercice 2023 au compte 001 :
 - Section Hébergement : 43 308.31 €
 - Section Restauration : 36 705.01 €

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ.

Pour extrait conforme
Le Président,

La Secrétaire,

Ont signé au registre
tous les membres présents.



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. B.', is written over a circular blue stamp. The stamp contains the text 'Municipal' at the top and 'Action Sociale' at the bottom.



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. B.', is written over a circular blue stamp. The stamp contains the text 'Municipal' at the top and 'Action Sociale' at the bottom.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la LOIRE
Arrondissement de ST-ETIENNE

Centre Communal d'Action Sociale de

LA RICAMARIE

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 27 octobre 2023

Le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué par le Président du Centre Communal d'Action Sociale le 20 octobre 2023, s'est réuni salle du Conseil de la Mairie de La Ricamarie, le vendredi 27 octobre 2023 à 13 h 30 sous la Présidence de Monsieur Cyrille BONNEFOY, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Présents : M. BONNEFOY (Président), Mmes POINAS, MONTAGNON, LAURENT
Mme BENDRISS, FARES, M. HARO

Pouvoirs : Mme KRENENOU a donné pouvoir à Mme BENDRISS
Mme VACHER a donné pouvoir à Mme POINAS
Mme BUSALLI a donné pouvoir à Mme LAURENT
Mme BOUCHET a donné pouvoir à Mme MONTAGNON

Absent excusé : M. BRIQUET

Démissionnaire : Mme BOYER

Secrétaire de séance : Mme MONTAGNON

Soit 11 membres présents ou représentés sur 12.

OBJET : Centre Communal d'Action Sociale- Règlement de fonctionnement du Relais Petite Enfance

Le Relais Petite-Enfance est un équipement dont le gestionnaire est le Centre Communal d'Action Sociale de La Ricamarie. Cette structure est co-financée par la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire via la prestation de service « Relais petite-Enfance » conformément au référentiel national des Relais Petite-Enfance.

Le RPE de la Ricamarie s'inscrit sur les quatre missions emblématiques de la branche Famille de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Celles-ci, sont fondatrices de son cœur de métier et s'inscrivent dans le Schéma Départemental de Soutien aux Familles dont la CAF est pilote.

En conclusion, ce règlement a pour objectif de présenter le fonctionnement et l'organisation du Relais Petite Enfance, ainsi que de définir les droits et les devoirs des utilisateurs.

Le Président propose au Conseil d'Administration d'approuver le règlement de fonctionnement du Relais Petite Enfance.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

Article unique : approuve le règlement de fonctionnement du Relais Petite Enfance.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ.

Pour extrait conforme
Le Président,

La Secrétaire,

Ont signé au registre
tous les membres présents.





REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

RELAIS PETITE ENFANCE

Place Michel Rondet 42 150 La RICAMARIE

04 77 81 28 77

rpelaricamarie@ville-la-ricamarie.fr

**Adopté le ____/____/____ par le Conseil d'Administration du
Centre Communal d'Action Sociale de la Ricamarie**

Introduction

Ce règlement a pour objectif de présenter le fonctionnement et l'organisation du Relais Petite Enfance, ainsi que de définir les droits et les devoirs des utilisateurs.

1 - PRESENTATION DU RELAIS

Le Relais Petite-Enfance est un équipement dont le gestionnaire est le Centre Communal d'Action Sociale de La Ricamarie. Cette structure est co-financée par la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire via la prestation de service « Relais petite-enfance » conformément au référentiel national des relais petite-enfance.

Le RPE de la Ricamarie s'inscrit sur les quatre missions emblématiques de la branche Famille de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement

Celles-ci, sont fondatrices de son cœur de métier et s'inscrivent dans le Schéma Départemental de Soutien aux Familles dont la CAF est pilote.

D'autre part, dans le cadre de la Convention territoriale globale (CTG) le RPE participe à l'élaboration du projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles. Ainsi, il met en place des actions favorables aux administrés dans leur ensemble. Il s'appuie sur le diagnostic CTG partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Situation géographique actuel

Situé en centre-ville, le RPE est à proximité immédiate du multi accueil « La Gaminerie », de l'école du centre et de la Mairie. Il effectue des permanences une fois par semaine dans le quartier du Montcel dans le bâtiment partagé avec l'espace de vie sociale Un Tissage Coloré.

Le RPE dispose :

- d'un bureau dédié à l'animatrice pour ses tâches administratives, les permanences d'accueil et les entretiens individuels avec les familles ou les professionnels ;
 - d'un espace d'animations collectives (ateliers d'éveils, animations, réunions collectives etc...)
- d'une capacité maximale de 19 personnes.

Le bureau permet la confidentialité et est équipé du matériel nécessaire pour assurer un accueil et un accompagnement de qualité. Il dispose à ce titre d'un mobilier de bureau, d'un téléphone, d'un ordinateur, d'une imprimante, d'un accès à internet et de la documentation spécifique (ex : revues, livres).

La salle destinée aux animations collectives et/ou aux réunions se trouve sur le site du RPE. Il est adapté à l'accueil de jeunes enfants de telle sorte que les activités puissent être

organisées dans des conditions satisfaisantes de sécurité, d'hygiène et de confort. L'espace est doté du matériel pédagogique cohérent au regard des principes de la charte nationale d'accueil du jeune enfant (en annexe de ce document). Il dispose d'une installation sanitaire adaptée pour les enfants comme pour les adultes et d'une trousse de premiers secours.

Il s'adresse :

- ⇒ Aux parents et futurs parents de La Ricamarie
- ⇒ Aux parents employeurs d'une assistante maternelle du territoire
- ⇒ Aux assistantes maternelles du territoire ou candidates à l'agrément
- ⇒ Aux gardes à domicile du territoire
- ⇒ Aux enfants de moins de six ans accompagnés de leur assistante maternelle ou de leur garde à domicile.

Le RPE est un lieu de vie, d'écoute, d'information, d'animation et de médiation qui se veut neutre et professionnalisant. Ce n'est pas un lieu de garde.

Les accueils et les activités du RPE se réalisent sur la base des 10 principes fondamentaux émanant de la charte de l'accueil du jeune enfant (en annexe de ce document).

Le RPE fait partie de l'ensemble des structures petite enfance de la commune. Il partage les valeurs éducatives de la crèche et halte- garderie qui sont :

- ⇒ Favoriser la sécurité affective de l'enfant
- ⇒ Contribuer à l'autonomie de l'enfant
- ⇒ Veiller à la continuité éducative : le respect des familles et des habitudes familiales
- ⇒ La lutte contre les exclusions
- ⇒ La motricité libre

Le RPE est un service gratuit pour la population du territoire couvert.
Sa fréquentation est libre et basée sur la libre adhésion.

LE RPE est ouvert 5 demi-journées par semaine selon l'organisation suivante :

Lundi 13h30 à 17h RPE	Mardi 8h à 11h30 RPE	Mercredi 8h à 12h Halte-garderie Montcel	Jeudi 8h à 12h RPE	Vendredi 8h à 11h30 RPE
	Permanence De 8h à 11h Sur rendez-vous	Permanence 8h à 10h Sur rendez-vous	Temps collectifs 10h à 11h30	Permanence Sur rendez-vous
		Temps collectifs 10h à 11h30		
Temps collectifs Adultes De 13h30 à 15h30				

Ses périodes de fermeture annuelle sont :

- 1 semaine entre Noël et le jour de l'an
- 4 semaines au mois d'Août

2 - LES MISSIONS DU RPE

Dans un contexte d'un besoin de rénovation de nos structures et conformément aux nouvelles attentes de la Caisse Nationale d'Allocations familiales (CNAF), nous avons repensé ce lieu d'information destiné aux assistants maternels, aux gardes à domicile et aux familles.

Ainsi, l'équipe municipale a décidé de déployer les services du RPE de manière itinérante sur les 3 quartiers prioritaires de la commune (Le Centre-ville, Le Montcel et Montrambert).

Le RPE, s'inscrit sur la mission renforcée « Guichet Unique » proposée par la CAF. Par cette mission, il informe et oriente les familles sur les modes d'accueil collectifs et individuels existant sur la commune, en fonction de leurs besoins et de leurs attentes.

Les objectifs sont :

- Informer les familles de tous les modes d'accueil existant sur le territoire.
Analyser le besoin des familles et les orienter vers le mode de garde le plus adapté à leur situation.
- De centraliser et recenser les demandes (pré-inscriptions crèche).

D'accompagner les familles et les professionnels (assistants maternels et gardes à domiciles) dans la contractualisation

Plus globalement, le RPE a pour missions de :

- ⇒ Informer les familles sur l'ensemble de l'offre de l'accueil du territoire
Remise des dossiers préinscription crèche et halte-garderie ainsi que de la liste départementale des assistants maternels agréés.
- ⇒ Valoriser l'offre de service proposée sur le site monenfant.fr et répondre aux demandes en ligne
- ⇒ Favoriser la mise en relation entre les parents et les professionnels
- ⇒ Accompagner les parents dans l'appropriation de leur rôle de particulier employeur
- ⇒ Informer les professionnels
- ⇒ Informer et assister les assistants maternels dans le cadre de leurs démarches sur le site monenfant.fr
- ⇒ Proposer des temps d'échange et d'écoute
- ⇒ Organiser des ateliers d'éveil
- ⇒ Accompagner les parcours de formation des professionnels
- ⇒ Lutter contre la sous-activité subie des assistants maternels
- ⇒ Promouvoir le métier d'assistant maternel

Le RPE n'a pas pour mission d'encadrer ni de contrôler la pratique professionnelle des assistants maternels. Les services de PMI restent les seuls responsables en ce qui concerne le suivi, le contrôle et la formation obligatoire des assistants maternels.

Le RPE ne se substitue pas à la fonction d'employeur des parents et n'intervient pas dans la relation contractuelle de droit privé entre ceux-ci et l'assistant maternel. Les enfants présents lors des activités proposées par le RPE sont sous la responsabilité exclusive de leur assistant maternel ou de leur garde à domicile.

L'animatrice du RPE est soumise au respect du secret professionnel.

Les assistants maternels sont tenus de respecter la discrétion professionnelle concernant les familles, les enfants accueillis et les autres assistants maternels.

Lorsque le RPE propose des sorties, des autorisations pour la prise de transports en commun ainsi que pour le droit à l'image doivent être signées par les responsables légaux. Ces autorisations restent valables durant toute l'année scolaire.

3- LE FONCTIONNEMENT DU RPE lors des ateliers d'éveil

Un programme détaillé indiquant les différents ateliers, le lieu et l'horaire est envoyé à chaque assistant maternel par mail en début de mois.

L'inscription est obligatoire, par mail ou par téléphone, au plus tard 24h avant l'atelier.

Le jour même, les arrivées peuvent être échelonnées dans la limite d'1/4 d'heure après l'heure indiquée sur le programme.

Avant le début de chaque séance, l'animatrice installe la salle et le matériel nécessaire en fonction de l'activité proposée.

Des jeux sont à disposition des enfants et des professionnels librement dans la salle d'activité.

L'animatrice est garante du bon déroulement des temps collectifs.

A- Objectifs des ateliers d'éveil :

Pour les assistants maternels et gardes à domiciles :

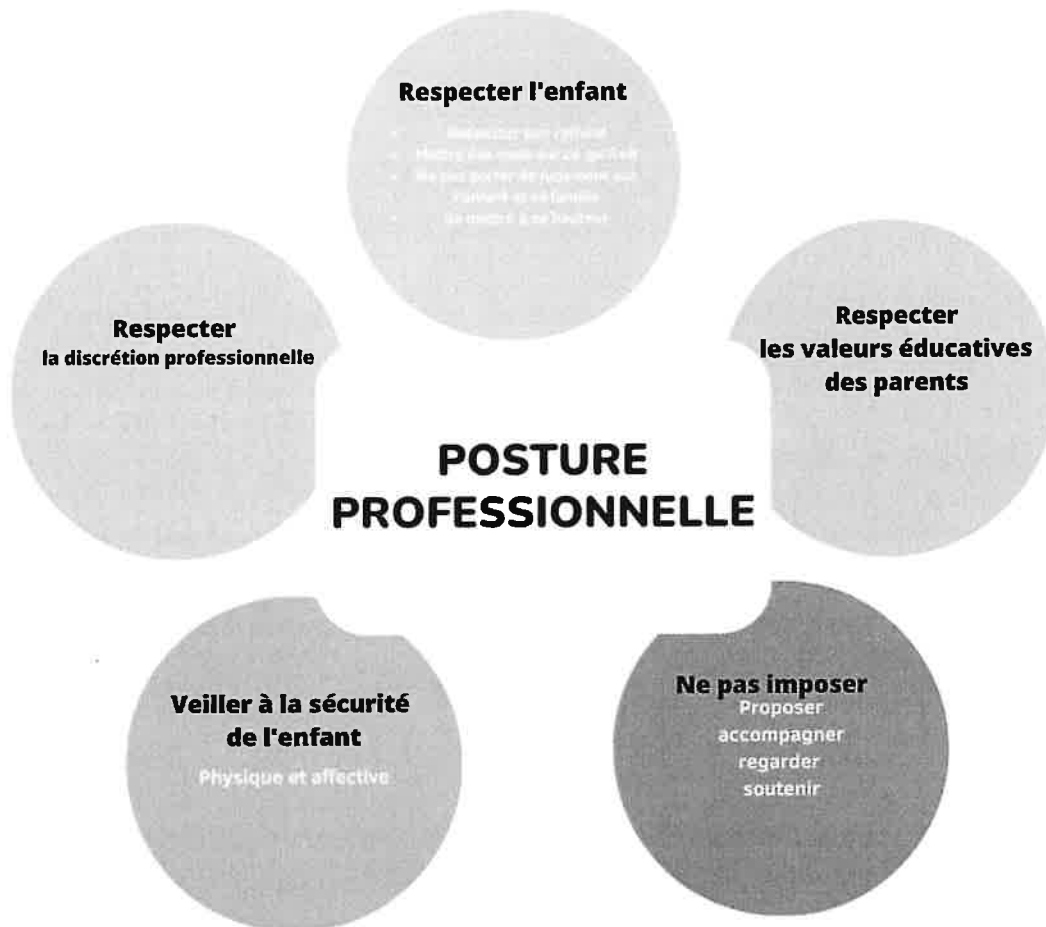
- ⇒ Se rencontrer et rompre l'isolement lié à la profession
- ⇒ Tisser des liens, développer des solidarités
- ⇒ Observer les enfants accueillis dans un cadre autre que celui connu habituellement et les accompagner dans leurs découvertes
- ⇒ Prendre conscience des besoins des enfants en fonction de leur âge et leur stade de développement
- ⇒ Apporter des idées, susciter l'envie de mettre en pratique les activités proposées à domicile
- ⇒ Echanger autour de difficultés rencontrées au quotidien (le repas, le sommeil, les conflits entre les enfants...) et ainsi prendre du recul,
- ⇒ Valoriser la profession.

Pour les enfants :

- ⇒ Rencontrer d'autres enfants et tisser des liens,
- ⇒ Stimuler leur vie sociale et affective,
- ⇒ Renforcer leur faculté à gérer les frustrations (partage des jeux, limites...)
- ⇒ Enrichir et éveiller leur curiosité par les activités d'éveil,

⇒ Préparer l'enfant en douceur à la collectivité et à l'école pour les plus âgés

B -Les grands axes pédagogiques



C- Règles de vie :

- ⇒ Se respecter, s'écouter, dialoguer
- ⇒ Avoir l'esprit d'équipe, d'entraide
- ⇒ S'impliquer dans l'activité, être force de proposition
- ⇒ Aider pour le rangement du matériel
- ⇒ Prendre soin des locaux et du matériel
- ⇒ Par mesure d'hygiène et de sécurité, les chaussures et les poussettes ne sont pas autorisées dans la salle d'animation. Des sur chaussures sont à disposition des usagers adultes
- ⇒ Téléphone en mode silencieux
- ⇒ Utilisation modérée des appareils photos, ne photographier que les enfants accueillis sur son propre agrément, dans le respect du droit à l'image des mineurs.

5- REGLEMENT

Toute participation aux activités du relais implique l'acceptation du présent règlement dans son intégralité.

Le gestionnaire
Cyrille BONNEFOY
Président du CCAS

Signature de l'utilisateur,

Remis le, / /

Charte nationale d'accueil du jeune enfant

10 grands principes pour grandir en toute confiance

Pour grandir sereinement,
**j'ai besoin que l'on m'accueille
quelle que soit ma situation**
ou celle de ma famille.

J'avance à mon propre rythme
et je développe toutes mes facultés
en même temps : pour moi, tout
est langage, corps, jeu, expérience.
**J'ai besoin que l'on me parle, de temps
et d'espace** pour jouer librement
et pour exercer mes multiples capacités.

Je suis sensible à mon entourage
proche et au monde qui s'offre à moi.
**Je me sens bien accueilli quand
ma famille est bien accueillie,**
car mes parents constituent mon
point d'origine et mon port d'attache.

Pour me sentir bien et avoir confiance
en moi, **j'ai besoin de professionnels
qui encouragent avec bienveillance**
mon désir d'apprendre, de me socialiser
et de découvrir.

Je développe ma créativité et **j'éveille
mes sens grâce aux expériences
artistiques et culturelles.** Je m'ouvre
au monde par la richesse des échanges
interculturels.

Le contact réel avec la nature
est essentiel à mon développement.

**Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me
valorise pour mes qualités personnelles,**
en dehors de tout stéréotype. Il en va
de même pour les professionnels
qui m'accompagnent. C'est aussi grâce
à ces femmes et à ces hommes que
je construis mon identité.

J'ai besoin d'évoluer dans un
**environnement beau, sain et propice
à mon éveil.**

Pour que je sois bien traité, il est
nécessaire que les adultes qui m'entourent
soient bien traités. **Travailler auprès
des tout-petits nécessite des temps pour
réfléchir, se documenter et échanger**
entre collègues comme avec d'autres
intervenants.

**J'ai besoin que les personnes qui
prennent soin de moi soient bien
formées** et s'intéressent aux spécificités
de mon très jeune âge et de ma situation
d'enfant qui leur est confié par mon
ou mes parents.

